



Prescription et assignation

Par **Macdeere Brockovich**, le **11/09/2013** à **19:38**

chers juristes

j'ai été assigné, et condamné, par un jugement réputé contradictoire -même si j'étais absent au Tribunal car pas au courant, du fait d'un déménagement, qu'une procédure avait été lancée contre moi -

Après des recherches approfondies, je viens de m'apercevoir que les faits étaient prescrits depuis plusieurs années lorsqu'on m'a assigné.

Y a t-il un moyen pour annuler l'assignation et la condamnation
Merci pour vos conseils

Par **youris**, le **11/09/2013** à **20:24**

bjr,

si votre jugement vous condamnant est réputé être rendu à titre contradictoire c'est que vous avez été convoqué à votre adresse connue et que vous n'aviez pas fait votre changement d'adresse.

à mon avis il est quasi impossible de faire annuler votre jugement définitif.

il existe en matière pénale la cour de révision mais qui dans les faits ne révisent jamais.

cdt

Par **Macdeere Brockovich**, le **11/09/2013** à **21:27**

bsr,

merci d'avoir répondu si vite

j'ai reçu une assignation 10 ans après avoir cédé mes parts d'une société. Entre temps j'ai déménagé.

mes changements d'adresse ont été faits ...mais il s'est écoulé 10 ans !

Ni le Tribunal, ni mon conseiller de l'époque -qui d'ailleurs n'ont plus fait opposition au jugement- n'ont vu qu'il y avait prescription d'où ma question sur comment faire valoir la prescription

a titre d'info je vous envoie ce lien [Erreur sur la prescription : 14 condamnés remis en liberté](#)
merci pour votre réponse